



Bien vivre, bien habiter

AVEC LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

UNIQUEMENT
À
BELFORT

Devenir propriétaire

et améliorer son logement

Pour plus de renseignements
contactez :

**Hôtel de Ville et de la Communauté
de l'Agglomération Belfortaine
Direction de l'habitat et
de la rénovation urbaine**
Place d'Armes
90020 Belfort Cedex
03 84 54 27 56



La CAB vous aide à devenir propriétaire

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine accorde une subvention pouvant aller jusqu'à 4 000 € pour la réalisation de travaux dans votre futur logement : **10 % du montant des travaux.**

Il suffit d'adresser un courrier de demande de subvention à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et **joindre les pièces suivantes :**

- une copie de l'acte de vente du logement,
- un devis des travaux à effectuer,
- un document justifiant que vous n'avez pas été propriétaire durant les deux dernières années (copie des quittances, certificat du propriétaire du logement loué),
- une copie du dernier avis d'imposition.

→ Adresser votre courrier à :
Hôtel de Ville et de la Communauté
de l'Agglomération Belfortaine
Direction de l'habitat et de la rénovation urbaine
Place d'Armes - 90020 Belfort Cedex

Pour bénéficier de cette aide, vous devez :

- Être propriétaire pour la première fois (l'acquisition doit être réalisée dans l'année),
- Acheter un logement construit (avant 1975),
- Vous engager à occuper le logement comme résidence principale pendant au moins 5 ans,
- Réaliser des travaux dans votre nouveau logement,
- Avoir des revenus inférieurs aux plafonds suivants :

Nombre de personnes occupant le logement	Revenu annuel
1	23 688 €
2	31 588 €
3	36 538 €
4	40 488 €
5	44 425 €

